

RECENSEMENT DÈS 16 ANS

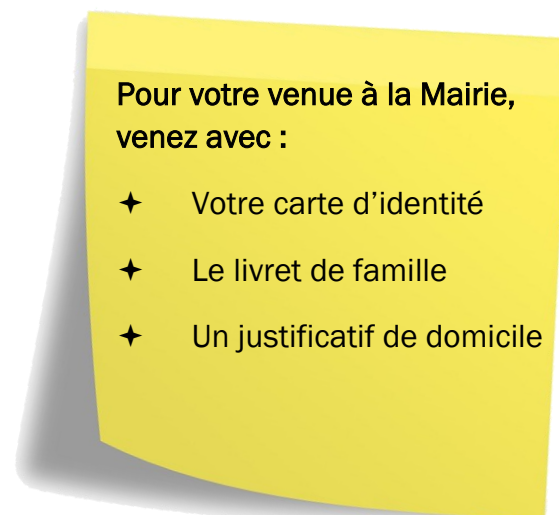
Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La Mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement car aucun double ne vous sera délivré.

Cette **attestation** vous sera en effet **réclamée** si vous voulez vous inscrire à **tout examen ou concours** soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (JAPD)

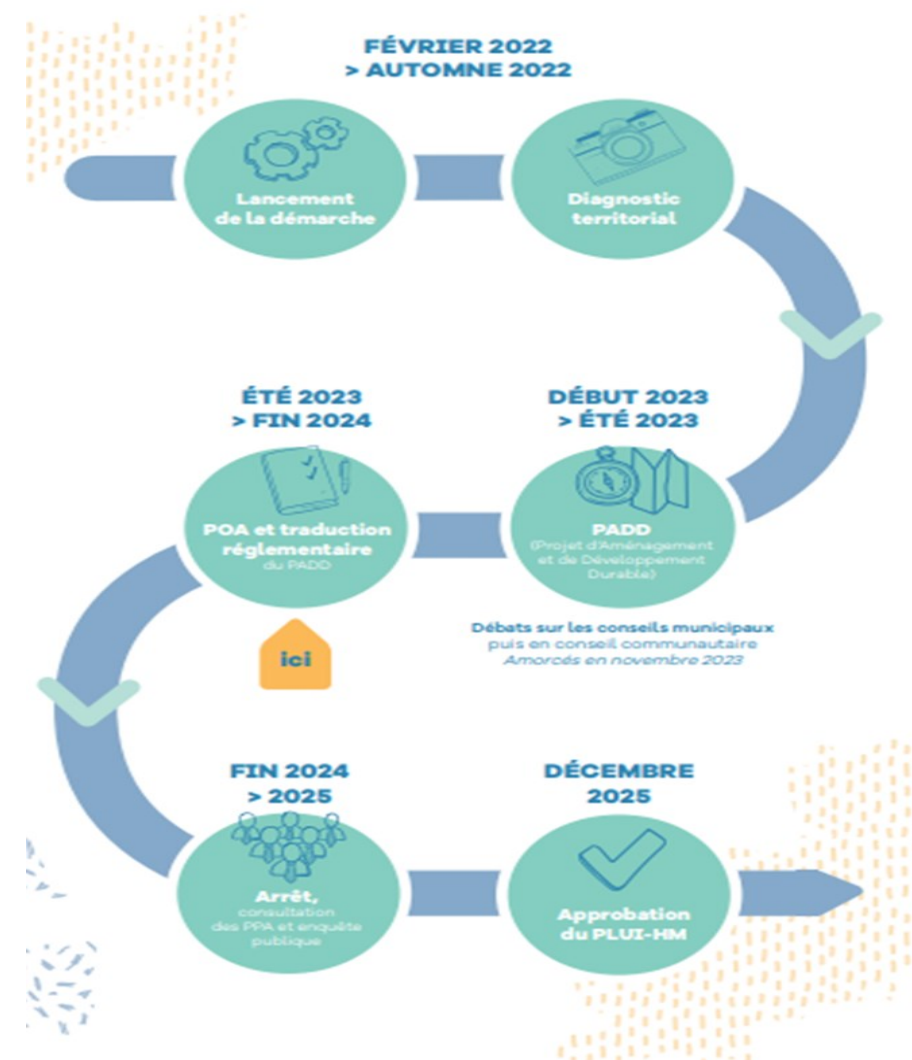
La JAPD est **obligatoire** pour les garçons et les filles **entre la date de recensement et l'âge de 18 ans**.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.

À l'issue de cette journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



LE CALENDRIER ET LES ÉTAPES DU PLUI-HM :



La CAB communique régulièrement sur les avancées et les étapes du PLUI-HM :

- Par les lettres d'informations déposées dans votre boîte aux lettres
- Sur le site internet : www.plui.beauvaisis.fr



Pour tous compléments d'informations ou participer à la concertation, plusieurs outils sont mis en place :

- Des réunions publiques organisées par secteur
- Un registre de concertation préalable, pour formuler vos observations ou propositions au siège de la CAB et dans chaque communes-membres.
- Une adresse mail : plui@beauvaisis.fr
- Par courrier postal : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Madame la Présidente, 48, rue Desgroux, 60005 Beauvais cedex) en précisant en objet : « Concertation préalable du PLU intercommunal ».

LES TEMPS FORTS DE FRANCASTEL EN 2023

La chasse aux œufs du 8 avril 2023

Pour la première fois, l'ACAL a organisé une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de Francastel. Parents et enfants réunis sur la place verte autour d'un café, ont pu chercher et récupérer les chocolats fournis par l'opération Vente de Chocolats de la classe de Cm1/Cm2, permettant de financer les projets scolaires.



Brocante et fête du 4 juin 2023

Notre brocante annuelle a eu lieu sous un beau soleil. Malgré l'absence des forains, les enfants ont pu accéder gratuitement aux nouvelles animations mises en place.

L'ACAL avait également complété son service de buvette habituel, par la proposition de repas. Ce sont 170 repas qui ont été servis.

Comme chaque année, nos Aînés se sont vus offrir par l'ACAL une bouteille de cidre et une brioche de la Boulangerie Gourmande d'Oursel-Maison.



24 Juin 2023 : Le Feu de la Saint Jean

Pour célébrer l'arrivée de l'été, les bénévoles de l'ACAL se sont à nouveau mobilisés pour organiser le repas du Feu de la Saint Jean.

Les convives ont pu partager une soirée dansante autour du barbecue. A la nuit tombée, les flammes ont réchauffé l'ambiance.



LES TEMPS FORTS DE FRANCASTEL EN 2023

Les commémorations du 8 mai et du 11 Novembre 2023 :

Afin de saluer la mémoire de nos valeureux soldats, les cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre ont été organisées. Les enfants ont lu le texte et remis la fresque qu'ils avaient préparés en classe.



Les décorations de fin d'année

Afin d'épauler notre employé communal dans sa mission d'embellissement du village, les membres de l'ACAL se sont mobilisés pour les fêtes de fin d'année pour l'installation et le démontage des décorations. L'association des Parents d'élèves a fourni les sapins.



L'Arbre de Noël : 16 décembre 2023

Nos plus jeunes ont pu participer au spectacle « Un clown de Noël » de la compagnie Les Pipelettes, avant de recevoir directement du Père Noël, le cadeau qu'il leur avait réservé.

Pour les enfants nés entre 2012 et 2023 qui n'auraient pas pu participer à cet après-midi festif, le Père Noël a confié leur cadeau aux lutins de l'ACAL.

Ils peuvent venir le retirer aux horaires de permanences de la Mairie, jusqu'à fin janvier 2024.

